

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales Décisions prises par le Maire.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

Absent excusé :

M. BURGER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella.

N 63/2021

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil :

- n° 06/2021 portant sur la signature avec la Caisse d'Épargne Grand Est Europe d'un nouveau contrat de ligne de trésorerie d'une année pour un montant de 400 000 €,
- n° 07/2021 portant sur la signature des baux dérogatoires d'une durée de 3 mois, du 05/02/2021 au 05/05/2021, avec les artisans locataires de la Boutique des artisans sise rue Jules Ferry,
- n°08/2021 portant sur la signature des baux dérogatoires d'une durée de 5 mois, du 06/05/2021 au 06/10/2021, avec les artisans locataires de la Boutique des artisans sise rue Jules Ferry,
- n°09/2021 portant sur la signature avec l'association CEP'Vosges de la convention de mise à disposition à titre gratuit du local de la Maison des Projets sis rue C.Weill,
- n°10/2021 portant sur la signature d'un bail de location à effet du 01 juillet 2021 avec le Docteur Habibe YILDIZ-SABITOV d'un local médical de la Maison de santé Simone Veil moyennant un loyer mensuel de 229.16 € + 148.51 € de charges,
- n°11/2021 portant sur la signature d'un bail de location à effet du 01 juin 2021 avec Madame Stéphanie VOGT d'un local infirmier de la Maison de santé Simone Veil moyennant un loyer mensuel de 111.29 € + 72.13 € de charges,
- n°12/2021 portant virement de crédits d'investissement pour le règlement d'une facture de 1 810.99 € de la société « ELECTRO DEPOT »,

- n°13/2021 portant virement de crédits d'investissement pour le règlement d'une facture de 319.00 € de la société « KIMEX »,
- n°14/2021 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 26 biens,
- n°15/2021 portant sur la signature d'un bail à loyer d'un terrain communal à effet du 15 juin 2021 avec Madame WILLEME Marie-Christine moyennant un loyer annuel de 150 €,
- n°16/2021 portant sur la signature d'un bail à ferme de terrains communaux à effet du 15 juin 2021 avec Madame WILLEME Marie-Christine moyennant un loyer annuel de 75 €,
- n°17/2021 portant modification de la régie de recettes des droits de places du marché afin d'intégrer 2 nouveaux tarifs dont la location de chalet en bois (forfait de 3 jours : 30 €) et l'instauration d'une caution de 100 € par chalet loué,
- n°18/2021 portant sur la signature d'un bail de location à effet du 01 juillet 2021 avec le Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges pour un logement communal sis 2, rue Chanzy et moyennant un loyer mensuel de 500 €.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,